

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 21 septembre 2017**

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 84

Étaient présents :

M. François BAYROU , Mme Monique SEMAVOINE , Mme Annie HILD , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , M. André ARRIBES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Jean-Yves LALANNE , M. Christian LAINE , M. Pascal MORA , M. Didier LARRIEU , M. Claude FERRATO , M. Jean-Claude BOURIAT , M. Gérard GUILLAUME , Mme Josy POUEYTO , M. Marc CABANE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Jean-Louis PERES , M. Jean-Paul BRIN , Mme Pauline ROY , M. Régis LAURAND , M. Thibault CHENEVIÈRE , Mme Marie-Laure MESTELAN , Mme Nejja BOUCHANNAFA , Mme Anne CASTERA , Mme Geneviève PEDEUTOUR , M. Pascal GIRAUD , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , Mme Florence THIEUX- MORA , M. Jean-Marc ARBERET , Mme Martine BIGNALET , M. Arnaud JACOTTIN , Mme Véronique DEHOS , M. Joël GRATACOS , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Pascal PAUMARD , Mme Josiane MANUEL , M. Patrick BURON , M. Eric CASTET , M. Jean-Marc DENAX , M. Victor DUDRET , M. Pascal FAURE , M. Philippe FAURE , M. Jean-Pierre LANNES , M. Patrick ROUSSELET (suppléant de M. Jean MOURLANE), M. Jean OTHAX , M. Jacques LOCATELLI , Mme Martine RODRIGUEZ , M. Bernard SOUDAR , M. Gilles TESSON , Mme Claire BISOIRE , M. Patrick CLERIS , M. Philippe COY , M. Gilbert DANAN , M. Jean-Michel DE PROYART , M. André DUCHATEAU , M. Bruno DURROT

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel PLISSONNEAU (pouvoir à M. FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à Mme POUEYTO), Mme Odile DENIS (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. PERES), M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. BRIN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. SAUBATTE), Mme Catherine BIASON (pouvoir à Mme THIEUX- MORA), Mme Marylis VAN DAELE (pouvoir à Mme DEHOS), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. PEES), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. FAURE), M. Christophe PANDON (pouvoir à M. LOCATELLI), Mme Charline CLAVEAU ABBADIE (pouvoir à M. DUCHATEAU), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à Mme ROY), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. BARARA), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. DANAN), Mme Chengjie ZHANG PENE (pouvoir à Mme BONNEMASON CARRERE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Pascal BONIFACE, M. Alain VAUJANY, M. Hamid BARARA, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Patricia GARCIA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Leïla KHERFALLAH, Mme Nathalie LARRADET, M. Jean-François MAISON

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

**N° 23 DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPTABILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MEILLON.**

Rapporteur : M. BRIN

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération a été sollicitée pour assurer la création d'un centre de recyclage de déchets issus du BTP et des professionnels agricoles comprenant un espace de vente de matériaux recyclés dédié aux artisans sur la Commune de MEILLON.

Le projet concerne les parcelles cadastrées section ZC n° 25, 49, 21 et 54 ainsi qu'une partie d'un chemin rural appartenant à la Commune. Situé à proximité de la RD n° 938 et directement accessible depuis un giratoire qui permet par ailleurs d'accéder au centre-bourg de Meillon, au Sud, et au territoire d'Idron, au Nord, le projet occuperait pour partie un ancien site d'exploitation gazière de TEPF.

La réalisation de ce projet suppose néanmoins de modifier les dispositions du PLU pour en définir les conditions d'aménagement et d'équipement, les parcelles concernées étant classées en zone agricole dans le PLU en vigueur.

Pour conduire cette procédure de Déclaration de Projet, le Président propose d'utiliser le service d'urbanisme intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale dans les mêmes conditions que toute collectivité utilise les services dont elle dispose en propre.

Je vous propose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont vous trouverez en annexe le projet. Cette convention sera conclue pour un montant de 2 502 €.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Donner un avis favorable à la procédure de mise en compatibilité à mener dans le cadre de la Déclaration de Projet visant la création d'un centre de recyclage de déchets sur la Commune de MEILLON ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à faire appel au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale afin qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Communauté d'Agglomération pour mener à bien cette procédure ;**
- 3. Autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé ;**
- 4. Les crédits relatifs au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

**Le Président
François BAYROU**